

عن عبد الله بن عمر رضي الله عنهما عن النبي ﷺ - صلى
الله عليه وسلم - قَالَ: «إِذَا اسْتَأْذَنْتَ أَحَدَكُمْ امْرَأَتَهُ إِلَى
الْمَسْجِدِ فَلَا يَمْنَعُهَا، قَالَ: فَقَالَ بِلَالُ بْنُ عَبْدِ اللَّهِ: وَاللَّهِ
لَنَمْنَعَنَّ، قَالَ: فَأَقْبَلَ عَلَيْهِ عَبْدُ اللَّهِ، فَسَبَّهُ سَبًّا سَيِّئًا، مَا
سَمِعْتُهُ سَبَّهُ مِثْلَهُ قَطُّ، وَقَالَ: أَخْبِرْكَ عَنْ رَسُولِ اللَّهِ
صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَتَقُولُ: وَاللَّهِ لَنَمْنَعَنَّ؟»
وفي لفظ: «لَا تَمْنَعُوا إِمَاءَ اللَّهِ مَسَاجِدَ اللَّهِ...».



'Abdullah ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque la femme de l'un d'entre vous demande l'autorisation de



se rendre à la mosquée, qu'il ne l'empêche pas de s'y rendre. » Il a dit : Bilâl ibn 'Abdillah a alors dit : « Par Allah ! Nous leur interdirons ! » 'Abdullah se tourna vers lui et l'invectiva violemment en l'insultant, comme jamais je n'avais pu l'entendre, et lui a dit : « Je t'informe que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit cela et tu me dis : « Par Allah ! Nous leur interdirons ?! » Et dans une [autre] expression, il est dit : « N'interdisez pas aux servantes d'Allah de se rendre dans les mosquées d'Allah. »

Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim dans ses deux versions
Jugement : Authentique